



Sous l'égide de

## **Amicale des anciens élèves des lycées et collèges Clemenceau et Jules Verne de Nantes**

Association reconnue d'utilité publique (11 mai 1889)  
Siège social : 1 rue Georges Clemenceau 44000 Nantes

## **Prix Etincelles – 2015** concours de créativité et d'initiative

### Règlement du concours

#### • **Article 1** – *ouverture Prix Etincelles 2015*

Dans le cadre de son action traditionnelle de soutien matériel et pédagogique aux collégiens, lycéens et étudiants des lycées Clemenceau et Jules Verne de Nantes, **l'Amicale des anciens élèves** organise un **concours de créativité & d'initiative** intitulé **PRIX ÉTINCELLES 2015**.

#### • **Article 2** – *Participants et gratuité*

Ce concours est ouvert à tous les collégiens, lycéens et étudiants des lycées Clemenceau et Jules Verne de Nantes régulièrement inscrits au cours de l'année scolaire 2014-2015. La participation au concours est gratuite.

#### • **Article 3** – *Bourses d'encouragement et domaines possibles*

Par l'attribution de bourses d'encouragement pour **un montant total de 3000 €, Etincelles 2015** veut récompenser des initiatives et/ou des projets innovants menés en solo, ou en petites équipes. Le but est de faire surgir, soutenir ou valoriser l'amorce de passions fortes et remarquables, écloses ou en cours d'éclosion. Tous les domaines sont possibles pour participer à **Etincelles 2015**, par exemple l'écriture, les arts plastiques, la musique, l'audio-visuel, la photographie, les sports, les sciences appliquées, les recherches historiques, les voyages, l'aventure technologique, les divertissements, l'engagement citoyen ou humanitaire... La seule limite pour concourir est l'imagination.

#### • **Article 4** – *Déroulement*

La participation au concours se fait en 3 temps : l'inscription, la fourniture du dossier définitif et l'audition des candidats.

#### • **Article 5** – *Inscription*

La fiche d'inscription est disponible sur le site [www.levieuxbahut.com](http://www.levieuxbahut.com). Pour les mineurs, une autorisation parentale est requise. La fiche doit être renvoyée au secrétariat du concours au plus

tard le **vendredi 6 février 2015**. L'envoi est à effectuer d'une part par mail à l'adresse [etincelles@levieuxbahut.com](mailto:etincelles@levieuxbahut.com) et aussi par courrier postal adressé à :

*Amicale des anciens élèves des lycées Clemenceau & Jules Verne de Nantes*  
**PRIX ÉTINCELLE 2015**  
*1, rue Georges Clemenceau*  
*BP 74205 44042 Nantes CEDEX 01*

• **Article 6** – *Dossier définitif*

Le dossier de participation définitif et complet devra parvenir au même secrétariat au plus tard le **jeudi 30 avril 2015**. Le dossier définitif sera composé de deux parties :

- un fichier informatique visualisable (film, PDF ou Power-point à défilement automatique) d'une durée de 3 min maximum (durée impérative) qui présentera le candidat et décrira le projet. Il sera diffusé le jour de la remise des prix si le projet est primé.
- un dossier complet au format libre mais facilement transmissible à l'ensemble des membres du jury.

• **Article 7** – *Audition*

Une audition des candidats par des membres du jury pour présenter leur projet et répondre aux questions sera proposée au mois de mai 2015. En cas d'impossibilité de se rendre aux rendez-vous proposés par le jury, les candidats devront le faire savoir le plus tôt possible. En effet l'audition sera très utile pour aider le jury à sélectionner les meilleurs candidats et les meilleurs projets, mais un empêchement majeur de participer à cette audition ne remettra pas en cause la participation du candidat au concours.

• **Article 8** – *Composition du jury*

Le jury du concours sera constitué d'anciens élèves des lycées Clemenceau & Jules Verne, d'anciens lauréats du concours, de membres de l'Amicale et de membres de la communauté enseignante et éducative des lycées Clemenceau et Jules Verne.

• **Article 9** – *Palmarès, remise des prix*

Un palmarès sera établi par le jury et basé sur les critères qu'il aura fixés. Du fait de la limite de la somme à attribuer, seuls les projets qu'il jugera les plus intéressants pourront être dotés d'un prix. Le montant des dotations sera décidé par le jury dans la limite des 3000 € disponibles. La participation au concours n'implique donc pas l'attribution automatique d'une bourse.

La remise publique des prix aura lieu au Lycée Clemenceau **le samedi 30 mai 2015**

• **Article 10** – *Droits de citation et d'utilisation*

Les œuvres et projets primés, tout en demeurant la propriété intellectuelle de leurs auteurs, seront libres de droit de citation pour l'Amicale des anciens élèves. Ils pourront être utilisés à des fins de publicité du prix Etincelles et être mis en ligne sur le site de l'Amicale ou diffusés par tous les médias que l'Amicale utilisera à cet effet.

• **Article 11** – *Acceptation du règlement*

Le jury est souverain. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, lequel fait l'objet d'un dépôt auprès des chefs d'établissement des lycées Clemenceau et Jules Verne de Nantes, soit respectivement : Madame Corinne RAGUIDEAU, Proviseure du Lycée Clemenceau et Monsieur Hervé DOUAGLIN, Proviseur du Lycée Jules Verne.

• **Article 12** – *Le plus important*

Etonnez nous !

Nantes, le 1<sup>er</sup> janvier 2015